



CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE (CAP AEPE)

Certificateur MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
Diplôme de niveau 3

RNCP38565- CPF 243503

Date de parution au BO 30/11/2020

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2028

L'ENTRÉE EN FORMATION

La préparation au CAP AEPE par la voie de la formation de l'apprentissage est accessible :

- Pour les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus ayant un CAP ou un diplôme de niveau supérieur.
- Au-delà de 29 ans, pour les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu, pour les travailleurs handicapés, personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.
- Pré-requis : Diplôme de niveau III minimum.

Il sera demandé au candidat :

- Un projet professionnel, validé par le site de formation (dossier de candidature, épreuve d'admissibilité et d'admission).
- Une maîtrise des savoirs fondamentaux : lecture, écriture et calcul.
- Une santé physique et psychologique compatible avec l'exercice du métier d'accompagnant éducatif petite enfance.
- Avant l'entrée en formation, nous réalisons avec chaque candidat, un entretien de positionnement qui permettra de définir, selon son expérience, sa formation et son projet professionnel, un parcours de

ACCÈS EN FORMATION

Épreuve d'admissibilité



Écrit (cas particulier : dispense pour les candidats titulaires d'un diplôme de niveau III minimum)

Épreuve d'admission



Entretien oral avec le référent de l'action dans le cadre du positionnement

Délai d'accès



Un délai d'accès de 1 semaine minimum est nécessaire entre la demande du bénéficiaire et le début

UN CAP AEPE POUR DÉVELOPPER DES SAVOIR-FAIRE

- Élaborer des activités d'animation et d'éveil pour la socialisation de l'enfant, son autonomie et l'acquisition du langage.
- Conduire des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective.
- Réaliser des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels en prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.

UN CAP AEPE POUR APPRENDRE : PROGRAMME

- EP n°1 - Accompagner le développement du jeune enfant**
 - Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.
 - Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne.
- EP n°2 - Exercer son activité en accueil collectif**
 - Inscrire son action dans le réseau des relations enfants-parents-professionnels.
 - Exercer son activité en école maternelle.
 - Exercer son activité en EAJE (Établissement d'Accueil du Jeune Enfant) et en ACM (Accueil Collectif de Mineurs).
- EP n°3 - Exercer son activité en accueil individuel**
 - Exercer son activité à domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels.
 - Présentation des candidats au diplôme du SST (Sauveteur Secouriste du Travail).

UNE FORMATION CAP AEPE VALIDÉE

Les épreuves d'enseignement général (Français/histoire-géographie ; Mathématiques/sciences physique) font l'objet d'une dispense pour les candidats titulaires d'un diplôme.

Les personnes ayant un diplôme ou un titre en lien avec le service aux personnes (BEP, BEPA, CAP) peuvent être dispensées d'une partie des épreuves professionnelles.

Le candidat est inscrit à l'examen via le centre de formation.

EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant

• 1 épreuve orale pratique sur la présentation d'un soin du quotidien et sur un accompagnement de l'enfant dans ses déplacements et dans ses apprentissages. En apprentissage le chef d'oeuvre : projet d'animation dans la petite enfance.

EP2 - Exercer son activité en accueil collectif

• 1 épreuve écrite sur la compétence « exercer son activité en accueil collectif ».

EP3 - Exercer son activité en accueil individuel

• 1 épreuve orale sur la présentation d'un projet d'accueil.



UN CAP AEPE POUR CONTINUER

- Accès direct à l'emploi : en école maternelle, en crèche, en Service d'Aide à Domicile.
- Création d'une activité professionnelle : Assistante Maternelle Agréée « accueil individuel » ou « collectif » en MAM (Maison d'Assistantes Maternelles et Assistante Familiale).
- Préparation au concours d'ATSEM ou d'auxiliaire de puériculture.
- Poursuite en Bac Pro (SAPAT ou ASSP par exemple).
- Équivalences et passerelles possibles avec d'autres diplômes du sanitaire et social.

UNE FORMATION CAP AEPE ACCESSIBLE

- 8 à 16 participants
- 400h de formation
- 3 semaines de stage obligatoires en crèche (EAJE) en dehors de votre structure pour les apprentis en école maternelle.
- Formation prise en charge par les OPCO (coût estimé pour 10 mois de formation environ 6.000 euros). Le reste à charge pour l'apprenti est donc nul.

Dates de formation de septembre à juin

UN CAP AEPE POUR RÉUSSIR



- Taux de satisfaction (2024-2025) : 93 %
- Taux de réussite à l'examen (session 2025) : 100 %
- Taux d'insertion et de poursuite d'études (2024-2025) : 100%
- Taux de rupture sur le CFA (2024-2025) : 7%

AIRE FORMATION, C'EST :

- Un réseau de professionnels qui intervient tout au long de la formation pour partager son expérience de terrain.
 - Une pédagogie active basée sur le travail de groupe, le projet et la pratique.
- Un suivi individualisé grâce à la disponibilité et au professionnalisme des formateurs.
 - Des équipements performants : plateaux techniques, salle informatique.
 - Possibilité de restauration sur place (cantine scolaire)
- Bâtiments et formations accessibles aux personnes en situation de handicap.



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Prendre contact avec le Centre de formation
au 03.21.11.11.45

52 rue d'Isbergues
62120 Aire sur la Lys



aire-formation@cneap.fr
www.lycee-saintemarie.fr

n° de déclaration d'activité : MAJ - 12/2025
3162042062

